

Alphonse MARTIN



GRAVILLE
ANCIEN ET MODERNE

L'histoire chronologique de nos villages normands rencontre souvent des lacunes, même lorsque l'on peut suivre leur existence, au cours de plusieurs siècles. À plus forte raison il doit en être de même d'un pays tout nouveau, comme Gravelle, qui ne s'est révélé qu'à notre époque contemporaine.

Ce pays est jeune en ce sens qu'une partie du sol de la plaine de Gravelle est de formation récente et que le surplus, c'est-à-dire le hameau de la Mare-au-Clerc, le plateau de Frileuse et le coteau ne constituaient autrefois qu'un territoire boisé où l'on remarquait un monastère et deux châteaux-forts isolés près des villes si industrielles et si commerciales de Montivilliers et de Harfleur.

La vie contemplative des religieux de Gravelle, qui s'écoulait dans la solitude du cloître, ne paraît pas avoir laissé transpirer aucun fait notable. Les forteresses de Gravelle, abandonnées de bonne heure par leurs seigneurs, sont rarement signalées dans les fastes militaires du Moyen Âge.

Dans cette situation, deux tableaux, l'un ancien, l'autre moderne, étaient suffisants pour faire connaître le passé et le présent de Gravelle. C'est dans ce but que nous allons décrire sommairement la topographie de ce pays, ses moyens de viabilité, ses lois sociales, son agriculture, son industrie et enfin sa vie religieuse.

Nous ajouterons que cette description sera un nouveau chapitre de l'étude sur les origines du Havre, de même que nos précédentes histoires de Leure et d'Ingouville, communes incorporées à la grande ville, car la portion de Gravelle déjà annexée au Havre en 1852 comprend une surface de 400 hectares, c'est-à-dire de une grande partie de la Ville du Havre.

TOPOGRAPHIE ET VIABILITÉ

La topographie de l'ancien Graille comprend trois sections tout à fait différentes : le plateau de Frileuse et de la Mare-au-Clerc, le coteau et la plaine limités d'un côté par le territoire de Harfleur et de Gonfreville-l'Orcher, d'autre côté à l'ouest par l'ancien territoire d'Ingouville, dans l'axe des rues du Corridor et Michelet.

Nous ne nous occuperons point de la formation géologique des deux premières sections, c'est-à-dire du plateau et du coteau, car les grandes excavations faites à Soquence sont assez instructives, avec la coupe verticale qu'elles ont découverte, pour nous révéler la composition du sous-sol de ce territoire.

La plaine est plus intéressante à étudier en ce sens que l'on peut suivre sa naissance et ses développements à des époques récentes.

Ce terrain nouveau s'était formé lentement entre deux limites plus anciennes, au nord les éboulis de la côte, au sud le large banc de galets, allongé jusqu'à la ville de Leure, ruinée entièrement au XIV^e siècle, et le Chef de Caux. Ces deux rives communiquaient sans doute par une langue de terre à peu près semi-circulaire, sur laquelle avait été pratiqué un chemin, désigné aujourd'hui sous les titres de : rues Dumont-d'Urville, de Saint-Romain et de la Vallée.

Cette lagune, avec les terrains cultivés et les habitations élevées de chaque côté du chemin, est facile à reconnaître avec un ancien plan. Elle s'étendait vers l'Ouest jusqu'à la rue J.-J. Rousseau, dénommée autrefois rue des Prés, à cause des vastes prairies qui bordaient cette rue, surtout du côté ouest.

Ces prairies, d'une surface d'environ 30 hectares, s'étendaient jusqu'à la rue de la Miséricorde (rue Auguste-Comte actuelle) qui formait autrefois la limite de Graille avec Ingouville. Leur emplacement est aujourd'hui traversé par le cours de la République, mais il était resté pendant plusieurs siècles à l'état de marais tourbeux, non susceptibles de propriété privée. Par suite il était utilisé comme bien communal divisé en deux parties, l'une sous la désignation de pâture aux vaches et l'autre de pâture aux brebis. Ces titres ont été conservés jusqu'à l'année 1852, époque de leur

transformation en propriétés bâties, notamment la caserne des Douanes.

La voie centrale et presque perpendiculaire à la côte, dont nous venons de parler, était la seule nécessaire pour communiquer aux anciens ports de Leure, de Grâce et du Chef de Caux établis sur le bord de la mer. La longue artère formée actuellement des rues de Paris, Thiers, Normandie et la route Nationale, n'avait pas de raison d'exister avant la fondation du Havre actuel.

En partant du Chef de Caux et du Bas-Sanvic au-dessous d'Ingouville, un chemin suivait l'axe des rues d'Epréménil et Jacques-Louer jusqu'à la bifurcation de cette dernière avec la rue Gustave-Flaubert.

Deux chemins formant une boucle très allongée se dirigeaient de ce point vers Graville, le premier suivant les rues Gustave Flaubert et de Tourneville ; le second continuant la rue Jacques Louer, la rue Thiers, puis les rues Ernest-Renan, de Neustrie et Robert-le-Diable où la boucle se refermait en se rencontrant avec la rue de Tourneville. Cette dernière, puis la rue de Trigauville formaient la communication avec le chemin d'Harfleur, passant par Graville entre l'église et le château. Cette voie déjà ancienne remplaçait l'ancien chemin du Chef de Caux à Graville lorsqu'il traversait l'emplacement de l'ancienne ville de Leure.

De ces chemins, que l'on pourrait appeler de grande communication, partaient des sentiers ou ruelles figurés sur le plan du XVIIe siècle et tracés au milieu des marais. Ces voies d'accès se trouvèrent interceptées lors du creusement du canal Vauban, d'où la nécessité d'établir trois ponts afin de rétablir les communications entre le coteau et la mer.

Le premier de ces ponts, le plus rapproché du Havre, fut désigné sous le nom de Pont-Rouge ou des Ruettes ; le second existe encore dans la rue des Chantiers et le troisième à 300 mètres de celui-ci ; on voit encore les restes de la culée nord de ce pont sur le chemin du canal d'Harfleur.

La circulation au sommet du plateau était peu facile au moyen de l'unique chemin ou sente partant des tuileries pour aboutir à l'église de Graville, en suivant à peu près le tracé des rues des Gobelins, Montivilliers et de l'Abbaye. C'était la sente des Ormeaux, ainsi nommée à cause des arbres plantés

en rideau au sommet de la côte au commencement du XVII^e siècle.

Cette voie est désignée dans un aveu de 1633 comme étant le chemin ou sente tendant de l'église d'Ingouville à l'abbaye de Gravelle, le long du bois.

En l'absence de propriétés privées et de clôtures, on devait jouir le long de ce coteau d'un charmant coup d'œil, mais le voisinage du bois pouvait être quelque peu inquiétant, d'autant mieux que l'on y rencontrait l'ancien château de Frileuse et sa motte de terre qui donnaient un caractère farouche et féodal à cet endroit de la côte de Gravelle.

Cette motte se trouve à la jonction de la rue de l'Abbaye et d'un chemin rural passant dans la ferme des Hallates. C'était sans doute la base d'un donjon en bois comme il en a existé beaucoup au Moyen Âge.

Le château de Frileuse repéré sur un plan du XVIII^e siècle était édifié au nord de la briqueterie Molon, dans les terrains portés au plan cadastral sous le n° 20, section B.

Un bouquet d'arbres existait encore il y a un siècle, sans doute à l'emplacement du puits très profond qui alimentait les gens de ce château au dire de Le Veziel, l'un des historiens du Havre, mort en 1685.

Ce chroniqueur nous apprend en effet : « *Que de son temps le château de Frileuse était tout à fait ruiné et on n'y voyait plus qu'un grand puits dans lequel on descendait avec des roues jusqu'au plus profond où il y avait une belle source, etc.* »

CANAUX ET NAVIGATION

Le canal de Tancarville, creusé en 1882, est le troisième ouvrage de cette nature exécuté sur le territoire de Gravelle, indépendamment du canal naturel qui s'était formé au-devant d'Harfleur et de Gravelle, avant la consolidation des marais du Homet et du Hoc, mais d'autres projets de cette nature avaient été proposés à différentes époques.

Le plan primitif du nouveau Havre de Grâce comprenait en effet le creusement d'un canal « *pour faire venir et mettre la rivière de Harfleur dedans le dit avre et aussi recueillir et*

faire choir en iceluy plusieurs eaux qui descendent de la côte de Graville ».

Ce projet, abandonné tout d'abord, fut examiné de nouveau un siècle après, avec l'enquête sur l'utilité de ce canal ordonnée par le Conseil d'État en 1611 ; c'était dans le but d'amener au Havre une partie des eaux de la Lézarde pour faciliter l'enlèvement des sables qui envahissaient le port et gêtaient l'entrée sud.

Mais on voit par le plan de Graville que le canal ne fut exécuté que vers 1620 seulement entre Graville et le Havre, car il figure sur le plan dressé au milieu du XVII^e siècle, à peu près dans l'axe du canal Vauban actuel, entre le château de Graville et les marais environnant les fortifications du Havre, sous cette désignation : fossé ou rivière pour épuiser les sources de Graville et de Tourneville se rendant au marais du Havre.

L'existence de cette modeste rivière est constatée dans deux aveux présentés à la seigneurie de Graville, d'abord le 16 mars 1621 pour « *un pré en la vallée de Graville borné d'un bout la rivière nouvellement faite venant du ruisseau de Graville au Havre de Grâce* », et le 28 juillet 1833 pour « *un clos en labour contre le grand chemin du Havre à Harfleur et passe sur la présente pièce, à l'extrémité du bout, la rivière neuve* ».

Graville avait été désigné pour participer à la restauration du port du Havre, aux embellissements de la ville et au port franc projeté par le cardinal de Richelieu. Ce projet fut exécuté en partie par cette belle citadelle et la magnifique porte dite de Richelieu qui faisait l'admiration de tous à tel point que l'on cherchait la ville digne d'une si belle entrée.

En effet, Alphonse de Lopez, chargé d'une mission pour l'amélioration du port du Havre et de ses alentours, avait proposé de relier cette ville à Harfleur par un canal bordé de chaque côté de manufactures et de chantiers, de même que nous les voyons apparaître le long du canal de Tancarville. Il s'exprimait dans ces termes, d'après son rapport du mois de janvier 1627 conservé à la bibliothèque de Carpentras et communiqué par M. Barrey :

« Pour faciliter le commerce et augmenter la dicte ville (Havre) s'y y besoin est, il faut faire un canal portant batteau pour conduire la rivière depuis la ville de Harfleur jusqu'au dict Havre, ce canal servira pour porter l'eau douce au dict Havre dont il a besoin et pour

conduire les marchandises qui y entrèrent et sortiront du côté de la terre.

» Et la rivière se déchargeant au port repoussera les sables et graviers que la mer y conduit et le nettoiera de toutes les immondices qui y descendent, chose grandement utile et nécessaire, le long du dict canal l'on pourra faire quantité de belles maisons, jardins, prairies, moulins et artifices pour fabriquer plusieurs sortes de marchandises utiles au commerce et attirer plusieurs artisans et ouvriers de Flandre, Hollande, Angleterre, Allemagne et de toutes les parties de la France, et par ce moyen y établir plusieurs manufactures et teintures, fabriques pour toutes sortes de marchandises, blanchir les toiles, faire de la bière, raffiner les sucres, tanneries pour les cuirs, battaux et foulons pour les draps, moulins à mouler le bled, battre le chanvre, faire lames d'épées, du papier, fondre du fer et autres choses où l'eau est nécessaire ».

Ce vaste projet de créer un port français et des industries de toutes sortes à Gravelle, a attendu trois siècles pour commencer à se réaliser, mais il pourra être achevé en 1927.

Le canal Vauban, tracé avec une section un peu plus large, a remplacé la rivière creusée vers 1621, mais après Colbert qui l'avait fait exécuter en 1667, ce nouveau canal est resté abandonné jusqu'à nos jours où il est destiné à bientôt disparaître.

On a discuté pendant longtemps sur le point de savoir si Colbert, en décidant le creusement de ce canal sur une largeur de trois toises (19m50) entre les crêtes des talus, avait eu l'intention d'en faire une voie navigable avec chemin de halage. Cette question qui intéressait vivement les riverains représentant leurs auteurs auxquels on avait pris les terrains traversés par ce canal, sans les indemniser, n'a jamais reçu de solution définitive.

L'efficacité de ce canal comme écluse de chasse n'a jamais été bien démontrée, mais il a rendu de grands services pour l'assèchement de la plaine de Gravelle avant le creusement du canal de Tancarville, parce que la pente naturelle des terrains se dirige vers le nord.

L'inauguration de ce canal s'était faite cependant avec une grande pompe. Les chroniqueurs nous rapportent que : *« le duc de Saint-Aignan, alors gouverneur du Havre, pour recevoir Colbert, fit équiper et armer une superbe chaloupe qu'il envoya à Harfleur par le nouveau canal pour s'y embarquer, elle était montée*

par des rameurs en uniforme de marine ; 120 cavaliers l'accompagnèrent des deux côtés du canal jusqu'au pont des Ruettes (axe du boulevard de Gravelle) où il monta en carrosse pour entrer dans la ville par la porte d'Ingouville.

» Un bataillon de jeunes gens de la ville âgés de moins de 20 ans l'attendait dans la campagne d'Ingouville et le conduisit jusqu'à la citadelle avec les cavaliers entre deux files de bourgeois qui étaient sous les armes dans les rues ».

Malgré le peu de succès de ces tentatives de navigation à travers la plaine de Gravelle, la question fut de nouveau agitée en 1791 par les habitants du Havre, Harfleur et Montivilliers qui demandèrent l'achèvement de ce canal avec embranchement vers Montivilliers et le Hoc pour obtenir en outre une communication entre les ports du Havre et de Rouen.

Cette proposition n'eut aucune suite, mais on la retrouve sous une forme un peu différente, en 1836, dans le projet élaboré par M. Frissard, du canal des Neiges partant de l'église de Leure et suivant le rivage, avec un sas écluse près des Neiges et aboutissant à un avant-port à la pointe du Hoc. C'était le système du canal du Havre à Tancarville pour la facilité de la navigation des chalands de la Seine, avec cette différence que l'entrée du canal devait être près de Harfleur, tandis qu'aujourd'hui les navires communiquent avec la Seine, en face de Tancarville.

Nous ne savons quel sort est réservé à la nouvelle société du bac du Hoc à Honfleur, mais en cas de réussite, ce sera une réminiscence de ce qui existait au Moyen Âge, avant la fondation du port du Havre.

En effet les bateaux-passagers faisant la traversée de la Seine abordaient dans la crique de Gravelle autour du château dont nous parlons plus loin. Ce fait est constaté par les coutumes de la prévôté de Leure et de Harfleur rédigées en 1387. Le receveur de cette prévôté percevait en effet les *droits de coutumes et acquis dus au passage en traversant la Seine à la crique de Gravelle.*

La propriété de cette crique et du littoral obligeait le seigneur de Gravelle à fournir sur tout ce littoral les « *pieux pour entretenir les quideaux et engins à pescher et à bailler du bois pour tirer et haller en quabestain les navires et bateaux pour les*

mectre en sauveté » ainsi que nous l'apprend une enquête faite en 1532 sur les droits et obligations de ce seigneur.

À cause de la proximité de la mer et de la crique de Gravelle, des agents maritimes connus sous le nom de *helleur* et de sauveur s'étaient établis sur le terrain occupé aujourd'hui par la halte du chemin de fer de Gravelle, à l'angle de la rue des Chantiers.

Helleur provient, dit Jal, dans son Glossaire Nautique de heler, appeler, crier et demander d'où est le navire arrivant au port.

La profession de *helleur* s'était perpétuée dans une famille de Gravelle, car on trouve encore Pierre le *Helleur* et Judith le *Helleur* au commencement du XVIIe siècle. Un aveu du 16 mars 1621 mentionne la maison du *helleur* sur « *vieil chemin du roi tendant au vieil havre de grâce* » (sic).

À côté de cette terre du *helleur* se trouvait celle du sauveur (N° 225 du plan cadastral), désignée ainsi dans deux aveux de 1657 et 1698 comme étant une pièce de terre en labour nommée le sauveur, bornée d'un « *bout le chemin tendant de Harfleur à la grande heure* ».

Le premier des chemins dont nous venons de parler est la rue de la Vallée et le second la rue des Briquetiers, dont une partie a été incorporée dans le canal Vauban.

C'est sans doute dans cette crique qu'était venu s'échouer un navire de 80 pieds de longueur dont la quille a été retrouvée en 1667, lors du creusement du canal Vauban, dans la partie voisine du château de Gravelle. Ce navire faisait sans doute partie des 28 bateaux pêcheurs qui avaient été poussés dans cette crique en 1524, c'est-à-dire, selon l'expression de Guillaume de Marceilles, dans les fossés du château de Gravelle.

Pour expliquer ces échouages, il faut se rappeler que ces navires s'étaient d'abord réfugiés dans le nouveau Havre de Grâce et dans la grande barre qui communiquait encore avec le bassin ou fosse de Leure, laquelle se raccordait à la crique de Gravelle. Les vents d'ouest régnaient sans doute dans cette grande tempête et les bateaux, après s'être échoués dans la crique de Gravelle, grâce à la hauteur de la marée, n'avaient pu à la marée baissante retourner par le même chemin et ils

avaient dû être dépecés sur place, d'après le récit de Guillaume de Marceilles.

FÉODALITÉ & BOURGEOISIE

Grâce à la loi du 4 août 1789, qui a supprimé les privilèges féodaux, en déclarant que les provinces, cantons, villes et communautés d'habitants seraient régis par le droit commun, les habitants de Gravelle ont vu disparaître les inégalités qui, au point de vue social et familial, existaient entre eux selon qu'ils résidaient dans un quartier plutôt que dans un autre.

En effet, le territoire de Gravelle-Leure se partageait d'une part dans un domaine féodal qui avait été fieffé et concédé par les anciens seigneurs, et d'autre part dans un territoire bourgeois ou bourgage établi vers le XI^e siècle par des seigneurs relevant des ducs de Normandie et du roi de France.

L'origine de la seigneurie de Gravelle se perdrait dans la nuit des temps si l'on en croit Anneville, auteur d'une *Histoire de Normandie*, car il y aurait eu, d'après ce quatrain assez prétentieux, un seigneur de ce nom avant un roi de France :

Je suis Louis de Gravelle nommé
Jay des Troyens ma prime naissance
Jadis Mallet par César surnommé
Sire clamé premier que roy de France

Une ligne de démarcation très nette existait donc entre ceux de la plaine d'une part et ceux du coteau, du plateau de Frileuse et de la Mare-au-Clerc. Cette séparation partant du château de Gravelle suivait un ancien chemin du roi tendant au Chef de Caux, dans l'axe du canal Vauban, pour se continuer au pied de la côte à Ingouville et à Sanvic jusqu'au quartier des Quatre Chemins.

Au nord de cette ligne, c'était le régime de la féodalité, parce que les terres avaient été concédées aux particuliers à la charge de rentes seigneuriales en argent, de redevances en

nature et de droits honorifiques. Comme exemple on peut citer l'héritage, en mesure et labour, désigné sous le nom de sauveur qui, en 1602, devait à la seigneurie de Gravelle une rente de 102 sols, plus une aire de pigeons blancs et des droits de relief et treizièmes (mutation par décès), service de prévôté, toutefois avec la compensation de faire pâturer les bestiaux à la grande prairie commune du Homet (Champ des Courses).

Au contraire, les propriétaires et habitants de la plaine jusqu'au rivage de la mer, compris dans la banlieue de l'ancienne ville de Leure, se trouvaient dans des conditions privilégiées.

L'un d'eux, possesseur d'une mesure située sur le chemin d'Harfleur au Perrey et vieil Havre de Leure. déclarait en 1621 ne devoir que 2 sols de rente à la Vicomté de Montivilliers, avec le droit de faire pâturer ses bestiaux aux communes de Leure, le long du rivage. En outre il énumérait, dans sa déclaration, ses droits à la longue liste des prérogatives et exemptions attribuées au bourg de Leure, c'est-à-dire dispense de payer les coutumes, subsides, droits de port de mer, dits ailleurs, passages, passagers, pontage, barrage, étalage, acquits, vide-place, foires et marchés, depuis la rivière de Somme jusqu'à la rivière de Seine, à travers de celle-ci jusqu'au mont St-Michel.

Les bourgeois de Gravelle-Leure invoquaient ces exemptions comme relevant directement du Roi de France, à cause de sa prévôté de Leure, ayant dépendu autrefois des francs-fiefs du comte de Gueldres ou de Boulogne.

Cette origine provient de ce que, avant la deuxième moitié du XIe siècle, le littoral de la Seine jusqu'à Lillebonne se trouvait dans les possessions des ducs de Normandie et dans celles des comtes de Tancarville. Après être retourné aux mains des ducs de Normandie ce territoire échut à Étienne, comte de Boulogne, pour être réuni au Domaine Royal au commencement du XIIIe siècle.

Indépendamment de l'exemption des impôts féodaux, les bourgeois de Gravelle-Leure étaient dispensés de payer les droits de mutation ou reliefs, et les aides de guerre ; à l'inverse des propriétaires dépendant de la seigneurie, ils étaient dispensés de s'abaisser à l'aveu et à l'hommage obligatoires

pour ces derniers, il leur suffisait d'une simple déclaration constatant le cens ou la rente qu'ils devaient au Trésor Royal.

Au point de vue successoral, la différence était sensible entre les habitants de Gravelle soumis à la coutume de Normandie et au régime féodal et, d'autre part, les bourgeois qui profitaient d'exemptions et ne connaissaient pas le droit d'aînesse.

Comme le fait remarquer M. Maurice Genestal dans un ouvrage très documenté sur le Bourgage, en général, le droit normand refusait aux filles toute vocation successorale. En principe, la fille n'avait droit qu'à un mari, par conséquent celle que les parents avaient mariée de leur vivant à un homme d'égale condition n'avait droit, lors de la mort de son père ou de sa mère, à aucune part dans la succession, n'eut-elle été dotée que d'un chapel de roses, dit Basnage. Si elle n'était pas encore mariée, ses frères avaient le choix ou de la marier à un homme d'égale fortune et condition ou de lui donner mariage avenant, c'est-à-dire une dot suffisante pour qu'elle eût le moyen de faire un mariage convenable.

Mais dans les endroits soumis au bourgage, tel que la plaine de Gravelle, les successions étaient partagées entre frères, sans droit d'aînesse ; aussi en 1583, lors de la reformation de la coutume de Normandie, les délégués de cette région avaient-ils eu soin de faire constater cette exception existant de temps immémorial à la coutume de Normandie et selon les limites suivantes :

« Les héritages qui sont assis en la paroisse et vallée de Gravelle au-dessous de l'ancien chemin qui tend d'Harfleur au Chef de Caux et qui prend au-dessous du château de Gravelle et de la maison du Helleur et du Sauveur, entre le derrière de la maison Berthaut Hurel et le devant de la maison de Veziers-dit-Jables et les quartiers tirant vers la croix Tallant, le long des étables de la maison Raoullin Gougeas et aux puits d'Ingouville et de Sanvic jusqu'aux terres et héritages qui sont au-dessous de la côte et communes des dites paroisses exclusivement et tous les héritages qui sont assis en la paroisse de L'heure sont partables (partageables) entre frères par égales parts à la charge du mariage des sœurs, c'est-à-dire la dot des sœurs ».

Ces limites sont confirmées dans un aveu rendu au marquisat de Gravelle le 19 octobre 1757 pour un terrain borné au nord par le chemin qui partage le bourgage d'avec le

Caux, lequel chemin est très proche de la rivière neuve (canal Vauban).

Quant au chemin longeant les étables Raoullin Gougeas, il s'agissait de la rue du Canon, actuellement sur le Havre.

Dans cette situation, les habitants de la plaine de Graville relevaient de la Vicomté de Montivilliers pour leurs rapports avec le domaine du Roi, tandis que les autres du coteau et du plateau étaient soumis à la juridiction du seigneur de Graville.

Aujourd'hui réunis sous un régime d'égalité communale, tous les habitants de Graville sont soumis à l'administration municipale qui siège à l'Hôtel de Ville.

Cet édifice domine au nord de la route Nationale l'emplacement du *chef-moi* de l'ancien régime féodal qui se trouvait en face, c'est-à-dire de l'autre côté de la route, le maire a succédé au seigneur et la mairie a remplacé le château.

Les anciens fonctionnaires, c'est-à-dire le sénéchal, l'avocat, le procureur, le solliciteur et le receveur de l'ancienne seigneurie remplacés par le Juge de Paix, le Secrétaire de mairie, le Receveur municipal, etc.

Les délibérations du Conseil municipal remplacent les *plès* ou audiences qui se tenaient de quinzaine en quinzaine au château de Graville, avant la fondation de la Ville du Havre et la destruction du château.

Le château de Graville avait été, avec Tancarville, Orcher et Vitaval, une des forteresses échelonnées le long de la Seine et défendant ce fleuve avant l'usage de l'artillerie.

C'était une véritable enceinte carrée, flanquée de tourelles semi-circulaires, dont on retrouve le dessin dans le plan de la vallée de Graville au XVIIe siècle.

M. Naef, le consciencieux archéologue qui a si bien étudié l'église du prieuré de Graville, raconte comment il a retrouvé les fondations de ce donjon :

« L'étude des travaux du nivellement exécuté en 1869 lors de la démolition de la butte ou motte du château m'a permis de définir à peu près la disposition des constructions primitives par leurs fondations. L'enceinte carrée de 50 mètres de côté environ, était

entourée d'un fossé profond que traversait à l'est un pont-levis. Aux quatre angles se trouvaient des tourelles et au centre du tout un donjon carré. Les murs d'enceinte de 2 mètres d'épaisseur reposaient sur de grands arcs. De 8 mètres en 8 mètres les piles qui les portaient étaient renforcées par de puissants contreforts triangulaires, ils faisaient saillie du côté des fossés et étaient complètement cachés sous terre.

» Sous les fondations dans l'argilette rougeâtre qui forme le terrain primitif, on découvrit de nombreux squelettes d'hommes d'une grandeur colossale, la position des cadavres dont pas un n'avait les bras croisés sur la poitrine, fait supposer à l'abbé Cochet que ce n'était pas des sépultures chrétiennes et qu'elles remontaient à la période normande. Des sépultures analogues ont été retrouvées sous le transept sud de l'église à un niveau inférieur aux fondations et dans un terrain absolument semblable.

» Les démolitions ont donné des carreaux émaillés du XVI^e siècle, des monnaies de toutes époques, un luminaire de bronze, une petite coupe, etc ».

Le château-fort de Gravelle est rarement mentionné dans les faits de guerre du Moyen Âge. On sait seulement que lors des armements de navires de guerre effectués dans le port de Leure en 1336, l'amiral Hue-Quieret, ainsi que son secrétaire, y résidaient.

Le principal fait d'armes qui s'y rattache eut lieu en 1359, c'est-à-dire lorsque la guerre civile s'était déclarée en Normandie entre les partisans du roi Jean, ceux du Dauphin et de Charles le Mauvais, roi de Navarre ; ce dernier avait dans cette province des domaines très étendus, ainsi que des amis, notamment le seigneur de Gravelle, Jean Mallet, décapité à Rouen avec plusieurs de ses compagnons.

Les Anglais qui occupaient Honfleur vinrent à Leure où ils furent repoussés par l'amiral de France à Harfleur. Profitant de ces événements, un partisan acharné du Navarrais, Guillaume Mallet de Gravelle, surnommé le Noir, frère de Jean, vint en 1359, à la tête d'une bande, occuper le château de Gravelle.

Sa belle-sœur, qu'il tenait prisonnière, trouva le moyen de prévenir Robert de Houdetot, grand maître des arbalétriers, Étienne de Moustier, capitaine de Leure et le Vicomte de Montivilliers. Ces officiers accoururent avec ce qu'ils avaient pu ramasser de soldats dans le voisinage, l'amiral de France

Le Baudrain de la Heuze, qui était à Harfleur, vint avec la garnison de cette ville. Le château de Gravelle fut assailli et Guillaume Mallet fut forcé de se rendre « *Sauve sa vie* ».

« *Et la très bonne dame de Gravelle, ajoute l'historien des quatre premiers Valois, ala à Harefleu et y mena son noble fils, l'oir de Gravelle* ».

Par sa situation au pied du coteau et dominé désormais par l'artillerie, le château-fort devenu inutile fut abandonné par ses possesseurs, pour être transformé en une exploitation agricole et un simple bureau fiscal.

Il existe encore, le long de la rue Ernest-Lefèvre, une construction ayant des contreforts massifs datant du XVe siècle : c'était une dépendance du château de Gravelle, laquelle existait déjà en 1480, car d'après les comptes de la seigneurie, on fit construire un appentis de 45 pieds de large, avec râteliers et mangeurs, contre le pignon de la grande salle. Les étables aux chevaux étaient alors couvertes en paille, l'entrée de la basse-cour était close en bois, ce qui indique clairement, dit M. de Beaurepaire, que le luxe n'existait plus dans cette vieille demeure féodale.

Il est également question dans les comptes de l'année 1480 de chambre avec écritaires, sans doute celle où se tenaient les audiences seigneuriales.

Le caractère de fortification a disparu du château de Gravelle en 1490, lors de la suppression du pont-levis remplacé à l'entrée du château par un pont fixe en bois supporté par de gros sommiers ; le personnel administratif de la seigneurie habitait seul cette maison, à l'exclusion de tous hommes d'armes.

L'amiral Louis de Gravelle, occupé par ses fonctions importantes, dédaignait cette modeste seigneurie, comme le dit son biographe, M. Perret :

« *Il se préoccupait peu d'entretenir le château de ce nom, car la première réparation ordonnée par lui date de 1490, comme nous venons de le voir. Il préférerait agrandir son domaine : le 30 septembre 1490, notamment il achetait de Guillaume de Courcy la vavassorerie de Saint-Vigor* ».

M. de Beaurepaire confirme ce fait de l'abandon du château de Gravelle du temps de Louis de Gravelle :

« L'amiral que ses hautes fonctions appelaient à la Cour, préféra, aux domaines de ses pères, sa terre de Bois Malesherbes, surtout celle de Marcoussis où il avait fondé un couvent de Céleslins et fait construire une somptueuse demeure ».

Il n'est pas étonnant que dans ces conditions le château de Gravelle eut été inhabité au commencement du XVI^e siècle ou occupé d'une façon intermittente par les officiers de la Justice seigneuriale ; le 26 août 1532, un sergent royal voulant signifier un acte aux héritiers de Louis de Vendome n'y avait trouvé personne, le receveur auquel l'acte fut remis ayant déclaré que *« la mère du dit seigneur et ses héritiers étaient demourans hors ce pays de Normandie »*. Le 3 septembre 1532, lors d'une nouvelle visite du même sergent, celui-ci trouva seulement la femme de Marin Le Clerc, concierge du château.

Ce château délaissé de ses propriétaires ne devait pas tarder à devenir un amas de ruines, c'est ce que l'on constatait au commencement du XVII^e siècle, en 1602, lors du dénombrement de la seigneurie de Gravelle. S'il y était reconnu que le *chef-moi* était toujours assis en cette paroisse, le château était dans un triste état :

« Et sont encore de présent les ruynes des anciens édifices du château du dit lieu apparentes sur lesquelles le sieur de Gravelle avait fait batir auparavant les derniers troubles quelques bastiments lesquels au commencement d'iceux furent ruynés et bruslés par ceux de la garnison du Havre de Grâce. Il existe motte environnée d'eau en partie sur laquelle sont les anciennes ruynes du chasteau de Gravelle ne restant aucuns bastiments entiers sur icelle, synon en dehors d'icelle et encore demeure entière, la grange du dit lieu ».

La situation ne s'était pas améliorée à la fin du XVII^e siècle, au contraire les ruines du château n'avaient fait que s'étendre et le souvenir s'effaçait de plus en plus.

Dans sa description du marquisat de Gravelle, Gombart, officier de cette seigneurie, constate en 1686 :

« Qu'il y a un vieil et ancien château en figure de forteresse à l'antiquité toute ruinée et démolie par vétusté paraissant y avoir autrefois pont-levis et fossé à fond de cuve dont partie serait remplie d'eau d'une fontaine qui s'y répand. Au pied de ce château est une moienne et grande cour plantée d'arbres fruitiers, pommiers et poiriers où il y a un vaste corps de bâtiment antique à un bout duquel est une maison seulement propre à loger le fermier qui lient les terres en dépendant ».

Il fallut encore un siècle pour faire disparaître les traces apparentes de la forteresse de Gravelle, car Mademoiselle Lemasson Le Golf rapporte dans ses annales du Havre :

« En juin 1787 on détruit les ruines du château de Gravelle dont les pierres et les cailloux doivent servir au premier regard de la fontaine que l'on commence sur cette paroisse pour amener l'eau au Havre ».

M. Pinel confirme, en 1824, dans ses *Essais sur l'histoire du Havre*, la démolition de ce château dont les débris avaient servi aussi à la construction de la route du Havre à Rouen.

C'est ainsi que le siège de l'administration seigneuriale de Gravelle avait disparu deux ans avant la suppression de la féodalité qui l'avait motivé.

AGRICULTURE ET INDUSTRIE

L'agriculture était autrefois la principale occupation des habitants de Gravelle, car l'industrie y était à peu près inconnue.

Le coteau et le plateau supérieur étaient boisés avec la forêt des Hallates dont les taillis garnissaient le versant non utilisé en culture. Les terrains formés des éboulis de la côte étaient cultivés en jardins et labours et les autres plus marécageux ne comportaient que des prairies communales ou particulières destinées à l'élevage du bétail.

Actuellement la situation change pour arriver à un résultat tout à fait contraire, la grande industrie se développe et s'étend sur tout le plat pays pour arriver jusqu'à Harfleur, dans un temps qui n'est peut-être pas éloigné.

L'un des précurseurs de cette activité dévorante est le cardinal de Richelieu, lorsqu'il obtint de Georges Brancas Villars, la cession du Gouvernement du Havre avec la seigneurie de Gravelle.

Le Havre étant alors le point d'attache de l'escadre de Normandie, comme Brest l'était pour l'escadre de Bretagne et Brouage pour celle de Guyenne, Richelieu fit établir, par l'ordonnance du 31 mars 1627, pour le Havre, pour Brest et Brouage, des fonderies de canons destinées à refondre les

pièces inutiles afin d'unifier les calibres, et c'est à Gravelle que fut installée la fonderie dite du Havre dans les correspondances administratives.

Cet établissement était situé sur l'emplacement de la halte du chemin de fer à Gravelle, dans une partie des dépendances du château, c'est-à-dire dans la grange et l'écurie, et sur des terres voisines dites du Sauveur et du *Helleur*.

Une galerie en bois ayant 23 mètres de largeur avait été construite comme annexe et c'était peut-être sur ce bâtiment que l'on avait placé les armoiries du Roi et du Cardinal exécutées par le sculpteur Jean Doulle, à moins que ces armes ne fussent destinées aux moules des canons.

Il faut ajouter que pour éviter que les pièces de marine ne soient plus distraites de leur affectation, elles étaient marquées d'une ancre avec le nom du Cardinal et la devise *Ratio ultima regum*, conformément à une ordonnance du 26 avril 1627.

D'après les spécimens que l'on connaît aujourd'hui des produits de cette fonderie, il s'agissait surtout des canons en fer, mais l'abbé Pleuvry, historien du Havre, qui écrivait en 1765, avait vu dans le château de Caen un des beaux canons de bronze qui portait une ancre avec le monogramme du Cardinal.

La forme des canons du Havre-Gravelle paraît avoir été celle des coulevrines ou pièces de 12 livres de boulet, c'est ce qui résulte des instructions données le 27 mars 1632 par Richelieu à l'archevêque de Bordeaux de Sourdis, allant au Havre pour prescrire aux fondeurs « *d'achever d'employer en coulevrines ou pièces de 12 tout le reste de leur fonte* ».

Le musée des antiquités de Rouen conserve deux pièces de canon provenant du Havre-Gravelle et elles ont été étudiées sous les numéros 88 et 89 par M. l'abbé Cochet dans son catalogue publié en 1868.

N° 88. — *Petit canon octogone muni de 2 tenons pour un affût ; sur l'ancre de ce canon figure une salamandre en relief et une H au-dessus de la lumière. Dans ces deux signes nous croyons reconnaître, dit M. l'abbé Cochet, la marque de la fonderie du Havre. Ce canon pèse 370 kilogrammes, sa longueur est de 2m40.*

N° 89. — Grande couleuvrine en fer fondu qui se trouvait depuis longtemps dans la cour du château du Tilleul et a été donnée au musée de Rouen en 1835 par M. Fiquet, alors maire de Criquetot, propriétaire de ce château. Cette pièce ronde vers son embouchure est polygonale vers la culasse. Elle pèse 1.000 kilos, sa longueur totale est de 3m40. Sa bouche mesure 122 millimètres de diamètre. Elle présente en relief une salamandre couronnée. Au-dessus de la lumière est une H qui me paraît la marque caractéristique de la fonderie du Havre.

On raconte dans le pays que cette couleuvrine était autrefois placée sur le fort de Fréfossé, dont les ruines dominent l'aiguille et la porte d'Étretat.

Cette fonderie était toujours en activité en mai 1635, car Richelieu fait écrire au Gouverneur du Havre, M. Du Pont de Courlay, « que si les canons qu'on a fondus ne sont pas dans la citadelle, qu'on les y fasse mettre ».

La fonderie de Graville était administrée par un Flamand ou un Hollandais nommé Van Quitertaten, qualifié de *Maître fondeur royal pour l'artillerie de sa majesté en la fonderye de Graville* : ce nom nous est révélé par la revente à Nicolas Tetterel des terres destinées à la fonderie, suivant contrat passé le 24 mai 1636 devant Maître Jehan Pinel, tabellion à Harfleur. Cette date ne peut être l'époque de la disparition de la fonderie, car si l'on en juge par la date de 1638 inscrite sur une pièce de canon au nom du cardinal de Richelieu, la lettre H et le chiffre du Roi mentionné par M. Naef, comme existant au musée d'artillerie de Paris, la fonderie royale de Graville aurait encore subsisté pendant quelques années après l'aliénation d'une grande partie des terrains qui en dépendaient. On a remarqué le nom du fondeur. C'était en effet à des charpentiers flamands ou hollandais qu'avait été dévolu le soin d'établir un chantier de constructions navales à Indret et de contrôler les travaux faits au Havre et à Brest.

L'engouement pour les Hollandais s'étendait à toutes les branches de la stratégie ; on bâtissait même des forts à la hollandaise.

C'est à Graville que l'on avait établi des briqueteries de briques blanches pour suppléer à l'insuffisance de celles du Perrey, à Sanvic et à Ingouville.

L'une de ces briqueteries avait été établie à Graville sur l'emplacement, actuellement sur le Havre, de la gare du

chemin de fer, sur un terrain fieffé par le seigneur de Graille en 1741 à Bernard Richard Bourdet, avocat au Parlement, demeurant à Pont-Audemer et consistant « *en 6 acres en herbage à prendre à plus grande pièce, nommée l'herbage de Percanville le long de la mare aux mâts et de la sente tendant de la ville du Havre par le corridor à l'est de la rivière de Harfleur au Havre* ».

Cette concession autorisait le sieur Bourdet « *à faire construire des fourneaux à briques et à tuiles et autres bâtiments à son usage, avec la liberté de prendre des terres dans les vases le long du dit canal de Harfleur, assez loin du bord pour qu'il ne puisse causer les éboulements des terres et faire dommages aux fonds estant le long du dit canal, de prendre aussi des terres à la basse mer pour faire des tuiles et carreaux sans nuire aux autres briqueteries, etc.* ».

Cette briqueterie était encore exploitée au commencement du XIXe siècle par la famille Nel.

Le développement de Graille avait été prédit il y a quelque 75 ans par un écrivain havrais, L'héritier de Brutelle, en devinant *l'avenir de Graille en 1860*.

Il nous dépeint ainsi le Graille moderne et l'on verra que ses prophéties se sont réalisées en partie, surtout dans la section réunie au Havre :

« *Graille ne peut tarder à prendre un rang distingué parmi les villes industrielles. Comme Manchester, Graille est peut-être appelé à rivaliser d'importance avec le Liverpool français, jusqu'au moment où le Havre, libre enfin de sa prison fangeuse, s'étendra jusqu'à lui et l'absorbera dans sa vaste circonférence. Le Havre, Ingouville et Graille ne formeront plus alors qu'une immense cité, entrepôt général du commerce du monde et en même temps centre d'une admirable fermentation industrielle.*

» *La compagnie des terrains et l'administration municipale se sont réunies dans un parfait accord de vues ; des concessions réciproques ont eu lieu et de ces concessions est sorti le plan arrêté de la nouvelle ville, dessiné dans de belles proportions en parfaite harmonie avec le caractère tout industriel qu'on veut y faire prédominer.*

» *Toute la partie comprise entre la hauteur et le canal est affectée à diverses usines, dont plusieurs sont en pleine activité. Là s'élèvera l'église de Sainte-Marie, entourée d'une jolie place donnant sur la rue principale que sillonneront des rues transversales*

régulièrement percées et ornées de maisons élégantes, où rien ne sera négligé de ce qui peut en rendre l'habitation agréable et commode.

» Le territoire de l'Heure paraît être spécialement réservé aux marchandises encombrantes, bois, charbons, etc., qui obstruent aujourd'hui quelques-uns des quais de l'intérieur du Havre.

» Il est à croire que, dans la suite, on y transportera, sous le vent de la ville, les calfatages et carénages de navires, et la préparation des goudrons.

» Les chantiers de constructions, les cales pour la mise à flot des navires, trouveront naturellement leur place dans les plaines de l'Heure, au voisinage des docks que l'on verra peut-être enfin un jour s'établir au Havre, quand une compagnie puissante aura compris et trouvé le moyen de faire comprendre aux arbitres de nos destinées toute l'utilité de cette importation anglaise.

» Il faudra bien que l'on vienne à reconnaître la nécessité de transporter sur les bords de la Seine et ces abattoirs du Havre, si singulièrement placés sous les murs d'un collège et si mesquinement impropres à leur destination, et les dépôts d'immondices, et les chantiers d'équarrissage, et les fabriques de noir animal, tous établissements d'un voisinage insalubre qui, aujourd'hui placés au vent d'ouest de la ville du Havre, inondent incessamment la basse ville de leurs miasmes délétères. Les réclamations les plus vives, les plus unanimes, ont été jusqu'ici sans écho auprès des autorités. La raison en est toute naturelle. Ces chantiers d'équarrissage, ces dépôts, ces fabriques complètent si dignement l'atmosphère pestilentielle dont notre Havre est entouré, qu'il serait vraiment dommage de détruire un aussi gracieux ensemble ! ».

M. Lhéritier de Brutelle avait encore été trop modeste dans son tableau de Gravelle industriel et moderne, il ne pouvait prévoir les vastes usines mettant à profit la vapeur, l'électricité, les pétroles et autres produits découverts depuis.

GRAVILLE RELIGIEUX

L'origine du nom composé de Gravelle Sainte-Honorine est semi-profane et semi-religieuse, en ce sens que Gravelle vient du seigneur de ce nom et que le reste est emprunté au monastère de Sainte-Honorine dont l'existence est attestée

sous ce vocable par les deux chartes de la fin du XIIe siècle. Au XIVe siècle on trouve simplement le nom de Guerarville (1336) Grarville (1349). Lors de la suppression de la paroisse de Leure, la commune avait pris le nom de Graville-l'Eure.

Graville n'a pas d'histoire paroissiale à nous fournir, quoique depuis nombre de siècles le culte y ait été exercé dans les chapelles érigées par le clergé séculier.

Une organisation paroissiale n'aurait pu s'établir lorsqu'il n'y avait ni territoire, ni habitants pour la former, car la partie supérieure de Graville, de même que le coteau, étaient restés boisés pendant plusieurs siècles. Quant à la plaine, à cause de son état marécageux, elle n'était pas susceptible de donner asile à des paroissiens, c'est-à-dire à une population stable, qui se trouvait mieux en sûreté à Harfleur, à Leure, à Ingouville et au Chef de Caux.

Mais l'admirable coteau de Graville, à l'abri des inondations, et le calme de la forêt ne pouvaient manquer d'attirer l'attention de ces nombreux religieux adonnés à la vie contemplative et à la solitude du cloître qui dans les premiers temps du Moyen Âge constituaient partout leurs communautés.

Aussi, après avoir fait une trouée dans la forêt des Hallates, quelques religieux avaient-ils bâti leur prieuré, improprement appelé abbaye.

Ils avaient construit tout d'abord une modeste chapelle, dont M. Naef, auteur d'une description de ce monument, a retrouvé une partie de l'abside sous le transept nord de l'église actuelle.

Cette chapelle primitive, remontant peut-être à l'époque romaine, renfermait suivant la tradition le corps de sainte Honorine, dont le tombeau est encore conservé dans l'église actuelle, vide des reliques de cette sainte transférées à Conflans-Sainte-Honorine le 30 juin 1620.

On ne possède aucun renseignement précis sur ce premier monastère détruit sans doute pendant les invasions normandes. On a parlé de deux églises qui auraient été dédiées, l'une à saint Étienne et l'autre à Notre-Dame-de-la-Bruyère, mais on ne voit pas pour quelles paroisses et pour quels habitants ces églises auraient été affectées. On a pu confondre avec des chapelles du monastère, et en effet on

constate qu'au XVII^e siècle, il y avait dans l'église actuelle un autel placé sous le vocable de saint Étienne.

Mais au milieu du XII^e siècle, la situation est moins obscure et l'on constate à Gravelle un réveil de la foi religieuse. Dom Dumoustier, dans la *Neustria Pia*, et M. Naef fixent à cette époque l'origine du prieuré de Gravelle et son développement au commencement du XIII^e siècle, grâce aux libéralités dont il avait été l'objet. Ces richesses étaient arrivées fort à propos, car elles avaient permis aux religieux de faire rebâtir et agrandir le chœur, ainsi que les collatéraux de l'église.

Donc en l'an 1200, Guillaume Malet, seigneur de Gravelle, voulant favoriser les chanoines réguliers de Sainte-Barbe en Auge, établis sur son domaine, leur avait donné, avec les dîmes, le patronage des églises de Fontaine-la-Mallet, Grandcamp, du Coudray, d'Hermeville, de Claville, Gonnevillle, St-Sauveur-la-Campagne, etc., plus des droits d'usage dans la forêt des Hallattes et des terres aux environs, il est certain qu'il n'existait alors aucune église paroissiale à Gravelle, car le patronage en aurait été attribué, en même temps, à ce prieuré.

Le prieuré de Gravelle était déjà assez important au milieu du XIII^e siècle pour avoir été choisi comme résidence par l'archevêque de Rouen, Eudes Rigaud, consacré en 1247, pendant ses tournées archi-épiscopales dans le pays de Caux. D'après son journal de visites, étudié par M. l'abbé Lecomte, ce prélat avait séjourné quatorze fois dans l'espace de vingt et un ans à Gravelle, d'où il repartait, chaque fois monté à cheval, dans les paroisses qu'il visitait.

Ce journal confirme l'opinion que nous émettons, qu'à cette époque du XIII^e siècle, il n'y avait ni organisation paroissiale, ni église indépendante de celle du prieuré, car d'une part l'archevêque n'en fait jamais mention alors qu'il s'occupe des autres curés et de leurs paroisses, que d'autre part il constate que l'église du prieuré de Gravelle était fréquentée par des séculiers et des laïques qui se mêlaient aux chanoines.

En effet, le 1^{er} mai 1252, Le Journal d'Eudes Rigaud mentionne qu'à Gravelle les séculiers se tiennent dans le chœur durant la célébration de l'office divin pour y vénérer les

reliques, il ordonne d'exposer les reliques sur un autre autel et d'interdire absolument l'entrée du chœur aux séculiers.

Le 12 décembre 1256, autre mention que l'on donne l'aumône trois fois la semaine à Graville à tous les pauvres des environs. Et le 21 octobre 1263, Eudes Rigaud voit encore avec déplaisir les séculiers, hommes et femmes, traverser librement le chœur de l'église pour venir vénérer les reliques exposées sur le maître-autel, il prie les frères de faire cesser autant que possible cet abus en fermant le chœur par un mur de clôture et en exposant les reliques sur un autel placé en dehors du chancel, dans la nef du monastère.

Cette prescription de l'archevêque Rigaud de diviser l'église du prieuré en deux parties, l'une monastique et l'autre paroissiale, ne fut jamais réalisée, mais on remarque au XVI^e siècle une organisation paroissiale rudimentaire, quoique sans édifice particulier. On cite en effet à la date du 23 mai 1539 un procès devant le Parlement de Rouen entre les religieux de Graville et les trésoriers de l'église paroissiale du même lieu « *qui s'efforçaient par novalité de construire un autel et tabernacle dans la nef, ce que les dits religieux disaient être au préjudice des libertés et privilèges de leur prieuré* .

» *Les paroissiens alléguaient que pour éviter tout scandale qui se pouvait ensuivre et qui de fait comme ils disaient se serait ensuivi par la communication en icelle église d'entre les paroisses, filles et femmes avec les religieux, il importait que la nef de la dite église fut séparée d'un mur ou autre clôture d'avec le chœur, dortoir et clouaitre, ainsi qu'ils disaient avoir été fait et pratiqué en tous lieux ou il y avait religieux et paroisse sous un même toit* ».

Les religieux furent maintenus en possession de leurs droits avec défense aux paroissiens de les troubler, mais la question fut de nouveau agitée en 1602, à cause du mauvais état de l'église dont l'entretien incombait aux religieux pour le chœur, et aux paroissiens pour la tour et la nef qui leur étaient réservées. Une sentence rendue par le bailli de Caux, le 6 novembre 1602, constate dans ces termes la situation précaire de l'édifice : « *La tour est toute découverte et sans plancher, les sous-ailes des chapelles ruinées et sans couverture et les degrés pour monter à la dite église, et quelques murailles qui doivent contenir en état le cimetière, sont démolies et en telle décadence que, s'ils ne sont pas promptement réparés, l'édifice et le cimetière tomberont en ruines* ».

Les droits des religieux sur l'administration de la paroisse furent réglés par un accord daté du 9 décembre 1603 dans lequel « *les paroissiens reconnaissent les dits religieux être souverains curés et qu'à eux appartiennent la présentation aux bénéfices et que le religieux ou prêtre par eux posé en l'église paroissiale du dit lieu est seulement vicaire perpétuel* ».

D'autres indications avaient pour but de régler la position des autels et tabernacles dans la nef.

C'est ainsi que furent continués jusqu'à la Révolution de 1789 le service du culte religieux à Graville et le titre du desservant qui s'appelait : tantôt le curé de Graville, tantôt le vicaire perpétuel ou encore le curé de Sainte-Honorine-de-Graville (1674). Le titre de curé de Graville avait même été donné en 1682, à l'époque où l'on instituait les commendes, c'est-à-dire les bénéfices avec dispense de résidence, à l'abbé Lebeuf, prêtre prieur de St-Martin-de-Tarare, diocèse de Bourges. Le dernier acte du ministère des religieux est du 9 juillet 1791, avec le chanoine régulier Petit, remplacé quelques jours après par l'abbé Guillaume Le Roux.

Aujourd'hui à Graville, les différents quartiers ont leurs églises respectives. Celui de la Mare-au-Clerc avec l'église du Sacré-Coeur, celui de Frileuse avec l'église Sainte-Cécile, le quartier des Neiges avec sa chapelle moderne remplaçant une précédente construite au XVIIe siècle et à laquelle va succéder une autre église plus confortable.

Le centre de Graville est encore mieux desservi, car indépendamment de l'ancienne et vénérable église du prieuré, dont le caractère sévère et l'accès difficile ne sont pas de nature à s'adapter avec les exigences modernes, une nouvelle chapelle vient d'être érigée au milieu de l'agglomération et avec l'accès facile de la route Nationale.

Cet édifice a été édifié suivant les progrès de la construction moderne, dans un style aux proportions vastes et hardies se rapportant à celui de la Renaissance ou du XVIe siècle. Il a été bâti avec des moyens rapides et économiques que réclame la vie actuelle. Au lieu de matériaux naturels, ce sont des agglomérés qui ont permis de mouler des colonnes, des piliers et des ornements sobres et uniformes, formant un contraste avec les variétés de l'architecture du Moyen Âge.

À l'époque où les livres étaient rares parmi les fidèles et où ceux-ci suivaient de mémoire les offices, il importait peu

que les églises fussent rayonnantes de clarté, mais l'obscurité mystique de l'ancienne église du prieuré de Graille ne concorde plus avec les avantages de l'instruction et de l'activité actuelles et c'est pour s'y conformer que l'on vient d'ériger la nouvelle église de Graille, que l'on construit celles de Saint-Léon et des Neiges dans les mêmes conditions.

Source :

Recueil des Publications de la Société Havraise d'Études
Diverses, 1913

gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France,
département Collections numérisées, 2008-157961

Illustration première page :

L'abbaye de Gravelle en 1853
dessin : John Mallord William Turner
gravure : Robert Brandard.
(Collection personnelle G.H.)